



Service de la protection et de la sécurité
Office de Protection Civile du Littoral
Faubourg de l'Hôpital 4, 2000 Neuchâtel
+41 32 717 57 72
sps-protectioncivilelittoral@ne.ch
www.neuchatelville.ch

2026

Périodes de service pour l'OPC Littoral

Les dates ci-dessous indiquent les périodes durant lesquelles sera engagée votre compagnie et non les dates réelles de vos services. Ces informations vous permettront d'informer vos employeurs et de planifier à l'avance vos éventuelles indisponibilités.

Vos dates de service effectives vous seront communiquées par le biais de la convocation qui vous parviendra au minimum 6 semaines avant le début de votre cours (LPPCi art.45).

Sauf indication contraire, les week-end et jours fériés ne sont pas travaillés.

Vous trouvez votre incorporation en page 5 de votre livret de service. Le premier chiffre indique la compagnie dans laquelle vous êtes incorporé, le second, le numéro de votre section (p. ex : 3.11 = compagnie 3, section pionnier 1).

Pour tous renseignements complémentaires, merci de nous contacter par courriel.

Bataillon	Dates	
EM OPCL	09-10.02 10-11.09 05-06.11	
Compagnie 1 - Logistique	Dates	Remarques
Section Logistique 1.41 Matériel	02-06.03 04-13.05 07-11.09 09-13.11	Selon planifications particulières Selon planifications particulières Selon planifications particulières Selon planifications particulières
Section Logistique 1.42 Infrastructure	23-27.02 04-13.05 31.08-04.09 02-06.11	Selon planifications particulières Selon planifications particulières Selon planifications particulières Selon planifications particulières
Section Logistique 1.43 Cuisines	Selon planification engagements 2026	
Compagnie 2 - Soutien	Dates	Remarques
Section AIC 2.31 OPCL	07-08.05 03-11.09	Reconnaissances
Section AIC 2.32 OCRg	01-02.09 09-13.11	Reconnaissances
Section PBC 2.51	22.09-25.09	
Compagnie 3	Dates	Remarques
Cp 3	02-04.02 24-27.03 20-29.05	Sirènes Reconnaissances Selon planifications particulières
Compagnie 4	Dates	Remarques
Cp 4	24-27.03 27.05-05.06	Reconnaissances Selon planifications particulières
Compagnie 5	Dates	Remarques
Cp 5	24-27.03 03-12.06	Reconnaissances Selon planifications particulières
CP 5 – Sections 5.12 et 5.22	17-30.09	Y compris week-end 26-27.09
Formation continue / Divers	Dates	Remarques
Formation continue Cuisine	04.12	Chefs de cuisine, cuisiniers et aides de cuisine
Formation continue Conducteurs Sanitaires de section (IAS1)	25-26.03 27.04 06-07.10 08.10 09.10 02.11 03.11	Refresh Selon inscriptions Refresh Refresh Selon inscriptions Selon inscriptions
Antichute N2	21-22.04 23-24.04	Refresh Refresh
Donnée d'ordres cdt bat et préparation 2027	10-11.11	Cdt cp et suppl
Formation continue des officiers – module 7	05-06.05	Selon inscriptions
Formation continue des officiers – module 8	08-09.09	Selon inscriptions
Formation technique – Assistance	22-26.06 31.08-04.09 26-30.10	Selon inscriptions Selon inscriptions Selon inscriptions
Contrôle EPI antichute	02-04.12	
Déséquipement APCi libérés	03.12	
Services pratiques pour aspirants	Selon planifications particulières	

Report de services d'instruction (OPCi art. 36)

- 1 Toute personne astreinte peut déposer une demande écrite de report du service auprès de l'autorité chargée de la convocation au plus tard 3 semaines avant l'entrée en service. La demande doit être motivée (justificatif). Nul ne peut faire valoir un droit au report de son service d'instruction.
- 2 L'autorité chargée de la convocation statue sur les demandes.
- 3 Tant que l'ajournement n'a pas été accordé, l'obligation d'entrer en service subsiste.

Congé (OPCi art. 44)

- 1 Toute personne astreinte peut déposer une demande de congé écrite à l'autorité chargée de la convocation au plus tard dix jours avant l'entrée en service. Cette demande doit être motivée (justificatif).
- 2 L'autorité chargée de convoquer les personnes astreintes statue sur la demande.
- 3 En cas d'urgence, la demande peut aussi être déposée pendant le service. Le responsable du service de protection civile rend une décision définitive concernant la demande.
- 4 Nul ne peut faire valoir un droit à un congé.



Les demandes de report de service ou de congé sont à faire via le formulaire disponible sur le site www.neuchatelville.ch > Vivre à Neuchâtel > Sécurité > Protection civile